

Edited by Foxit Reader Copyright(C) by Foxit Corporation, 2005-2010 For Evaluation Only Demande d'examen au cas par cas préalable

à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réceptior 16/03/2015	A 21 _ 1 _ 1 _ 1 _ 2 _ 2 _ 2 _ 2 _ 2 _ 2	à l'administration r complet le	Nº d'enregistrement F01115P0046
	1. Intitul	lé du projet	
Nouveau siège social du	Groupe LE MONDE - 25.00	00 m2 SDP environ	
	2. Identification du maître	d'ouvrage ou du pétit	ionnaire
2.1 Personne physique			
Nom	F	Prénom	

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale 4 3 3 8 9 1 8 5 0 0 0 0 4 5 RCS / SIRET

Louis DREYFUS

SOCIETE EDITRICE DU MONDE

Forme juridique

S.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du proiet					
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
36)	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m2 et inférieure à 40 000 m2. Le projet de nouveau siège du Groupe LE MONDE dessiné par le cabinet norvégien SNOHETTA comporte +/- 25.000 m2 SDP.				

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Construction d'un immeuble de bureaux d'environ 25.000 m2 SDP en code du travail (non IGH) pour accueillir le nouveau siège du Groupe Le Monde. Le projet construit sur dalle comportera également des commerces en pied d'immeuble.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un immeuble destiné à l'usage de bureaux, comprenant une cafétéria, un RIE, des commerces en pied d'immeubles, une place ouverte au publique.

L'immeuble vise, pour la partie bureaux, les certifications environnementales suivantes:

- HQE
- Plan Climat Paris.

De plus, le projet respectera la Réglementation Thermique 2012.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier est prévu pour une durée de 20 (vingt) mois.

Le projet étant en démarche de certification environnementale HQE, un soin particulier sera apporté au chantier, avec l'application d'une charte chantier à faibles nuisances environnementale (cela étant rendu contractuel par les pièce signées avec la SEMAPA). L'immeuble étant construit sur dalle existante, aucun travaux d'infrastructure à proprement parler n'est à prévoir, réduisant d'autant les éventuelles nuisances aux avoisinants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble est à destination de bureau dans son immense majorité.

L'immeuble servira à regrouper les différents titres du Groupe Le Monde, à savoir: Le Monde, L'OBS, Télérama, Courrier International, Rue89, Le Monde Diplomatique, La Vie, ...

Afin d'inciter les occupants à emprunter les modes de transport doux:

- aucun stationnement véhicule n'est prévu sur le site

- que très peu de places de stationnement sont prévus dans les environs (75 places > à 5 minutes à pied)

- de larges zones de stationnement vélo sont prévues sur le site

Le site est par ailleurs très bien desservi par les transports en commun (lignes 5, 10 et C sur le site + lignes 1, 14, A et D à la Gare de Lyon, située à 5mn à pied).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
1/ Agrément bureaux - activités en IDF 2/ Permis de construire, dont le dépôt de la demande est prévu fin mai 2015.						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire es	t rempli				
Permis de construire			annaa mara aanna			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	the second s					
Grandeu	urs caractéristiques		Valeur			
	Surface de pl Longueur Largeur Hauteur max	135/140 m 45/50m	1			
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques	¹ Long. <u>02</u> ° <u>22</u> ' <u>03</u> " <u>00</u> E Lat.	<u>48 ° 50 ' 27 " 06 N</u>			
Ilot A2	Pour les rubriques 5° a), 6° b)	et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32'	°; 41° et 42°:			
Avenue Pierre MENDES-FRANCE 75013 PARIS.	Point de départ :	Long ° ' Lat.	°'''			
	Point d'arrivée :	Long ° ' ' Lat.				
	Communes traversées :					
	PARIS (75)					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension			Non X			
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o		ude d'impact ? Oui	Non			
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au			X			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non						
Si oui, de quels projets se compose le programme ? Le lot A2 fait partie de la ZAC PARIS RIVE GAUCHE, secteur AUSTERLITZ Sud.						
		12 Jun.				

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée									
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?									
Actuellement le site est occupé par une dalle béton dont les travaux se sont terminés en 2014 couvre 4 lignes de chemin de fer.									
Le futur immeuble sera construit sur cette dalle.									
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui X Non						
	PLU d	e la Vil	le de PARIS						
d'approbation : Précisez le ou les									
règlements applicables à la zone du projet									
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docu	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X						
5.2 Enjeux environnementaux	dans	la zone	e d'implantation envisagée :						
Complétez le tableau suivant http://www.developpement-			oyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet v.fr/etude-impact						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle									
d'intérêt écologique,									
faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou		X							
couverte par un arrêté de protection de biotope?									
		-							
en zone de montagne ?		X							
sur le territoire d'une commune littorale ?		X							
dans un parc national, un parc naturel marin, une									
réserve naturelle (régionale		X							
ou nationale) ou un parc naturel régional ?									
			A môté préfectorel p°2012-188-0006 du 6 juillet 2012 portent completion le l						
sur un territoire couvert par un plan de prévention du			Arrêté préfectoral n°2012-188-0006 du 6 juillet 2012 portant approbation de plan de prévention du bruit dans l'environnement "Infrastructure Ferroviaire" du						
bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	X		département de Paris.						
d'élaboration ?									

		1	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou	X		Le risque d'inondation fait l'objet d'un PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) approuvé le 15 juillet 2003. Le projet étant construit sur dalle ; ladite dalle étant construire au-dessus de voies ferrées nouvelles, le site n'est pas à même le sol naturel et n'est donc pas exposé à ce risque.
approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		 - l'Hôpital de la Pitié Salpetrière dont de nombreux bâtiments sont classés MH depuis 1976. - de la Gare d'Austerlitz, qui depuis 1997, est classée MH au titre ses façades et toitures du bâtiment de départ avec la marquise, l'aile en retour à l'ouest, la grande halle et les deux pignons des sorties côté arrivée et côté départ du métro - Viaduc d'Austerlitz inscrit par arrêté de 1986

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Il s'agit d'une structure mixte en acier et béton
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Bâtiment à usage classique de bureaux.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Existence d'un PPRI, mais le bâtiment est à située à une cote largement supérieure aux seuils d'alerte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Bâtiment à usage classique de bureaux.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Bâtiment à usage classique de bureaux > il n'engendre pas de bruit particulier. L'immeuble se situera au-dessus de voies ferrées, il est concerné par des nuisances sonores de catégorie 4 à ce titre. L'Avenue Pierre Mendès-France est classée en catégorie 4 ; ainsi que le Pont Charles de Gaulle. Ce sujet sera traité en détail dans le cadre des études par un BET Acoustique dédié.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Bâtiment à usage classique de bureaux.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Bâtiment à usage classique de bureaux > il n'engendre pas de vibrations particulières. L'immeuble se situera au-dessus de voies ferrées, il est concerné par les vibrations. Ce sujet sera traité en détail dans le cadre des études par un BET Acoustique dédié.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Bâtiment à usage classique de bureaux > il engendrera des émissions lumineuses typiques de ce genre d'immeuble, et conformes à la réglementation. L'immeuble se situant dans une zone de bureaux sera concerné par les émissions lumineuses des immeubles voisins.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet engendrera une production de déchets durant la phase chantier. Cette production de déchets sera gérée dans le cadre d'une charte chantier visant à de faibles nuisances environnementales L'immeuble en lui-même, en phase exploitation, engendrera une production "classique" de déchets pour un immeuble de bureaux de ce type.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui X Non Si oui, décrivez lesquelles :
Le projet se situe dans la ZAC PARIS RIVE GAUCHE où de nombreux projets sont en cours de développement. Il est possible, notamment en phase chantier, que des impacts se cumulent.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Nous estimons que le projet de nouveau siège du Groupe LE MONDE devrait être exonéré d'étude d'impact pour les raisons suivantes: le projet fait partie de la ZAC PARIS RIVE GAUCHE qui a elle-même fait l'objet d'une étude d'impact en 2009 et dont l'ensemble du cahier des charges sera respecté dans le cadre de la réalisation de l'opération le projet, bien que réglementairement concerné par le PPRI, n'est dans les fait, absolument pas concerné par le sujet du fait de sa situation sur dalle, surplombant des voies ferrées le projet est situé en zone urbaine dense le projet ne va pas aggraver l'imperméabilisation existante puisqu'il est construit sur dalle existante le dialogue entre le projet et les monuments historiques environnants sera géré par l'avis des ABF dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire le projet ne comporte aucune place de stationnement sur site ; ne comporte que 75 places d'ores et déjà existante et achetées dans un immeuble voisin ; et se situe dans un environnement très bien desservi en transports en commun le sujet des nuisances sonores et vibratoires sera géré par un acousticien dédié dans l'équipe de conception le projet s'intègre dans une démarche HQE ayant notamment vocation à assurer un chantier à faibles nuisances.

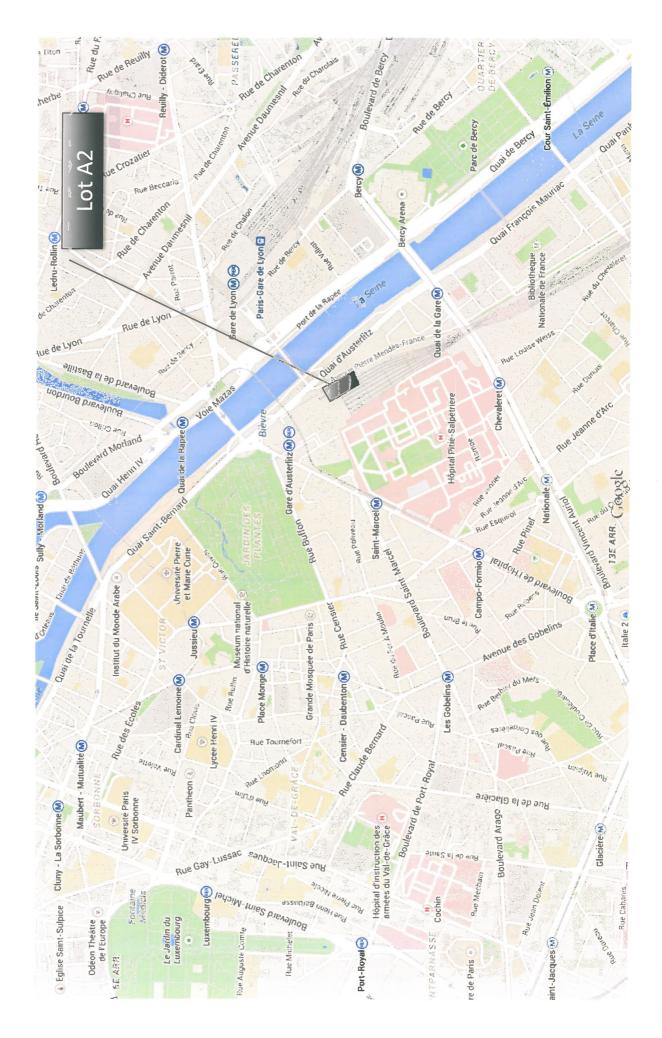
8. Annexes

8.1	Annexes	oblig	atoires
-----	---------	-------	---------

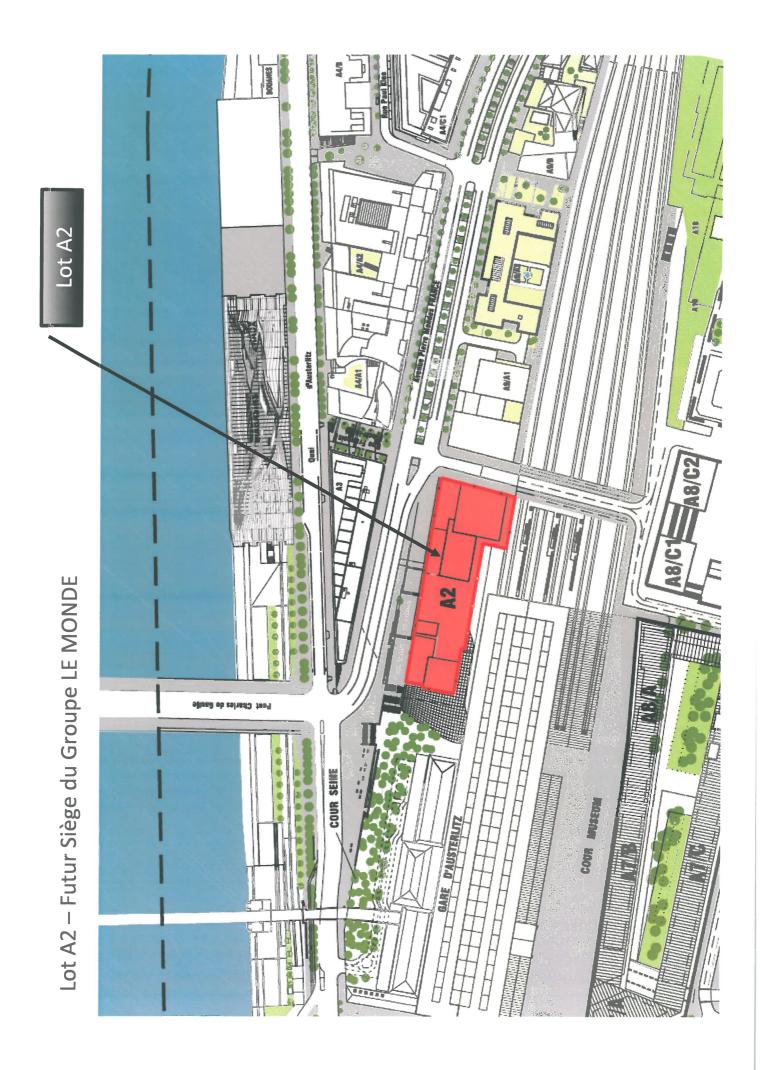
Objet								
1	L'annexe nº1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X						
 Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; 								
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire								

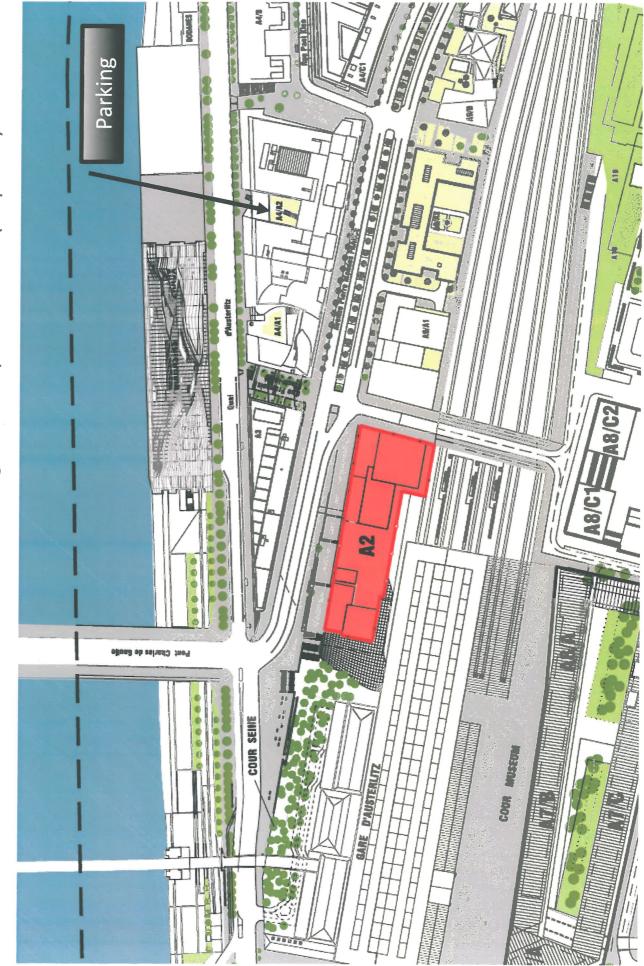
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet		
	9. Engagement et sig	Inatur	é
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X	
Fait à	PARIS	le,	2 mars 2015
Signature	Louis DREYFUS		



Lot A2 – Futur Siège du Groupe LE MONDE

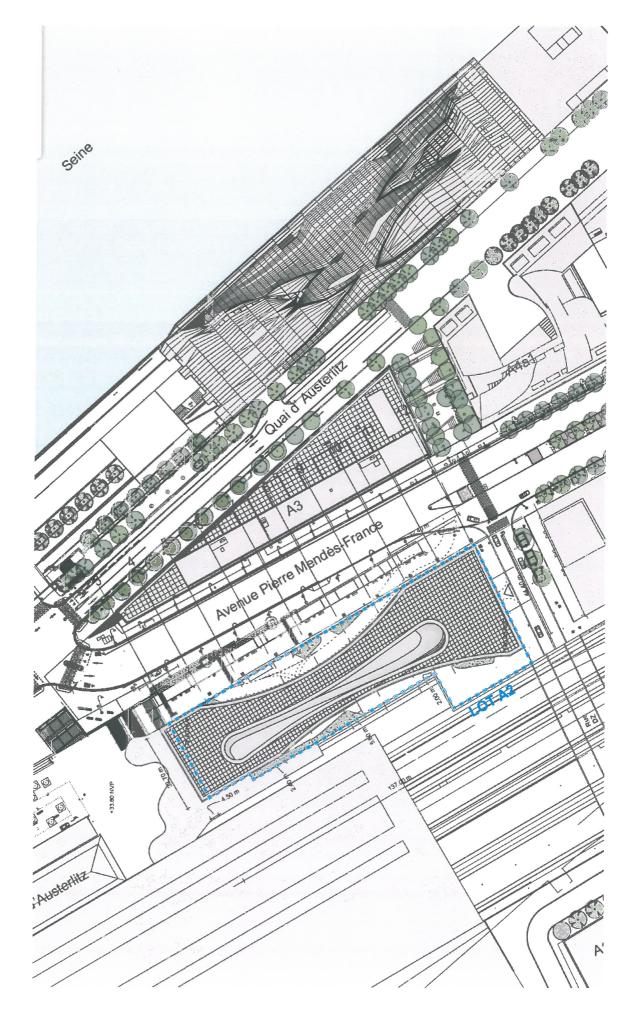




Lot A2 – Parkings existants associés au futur siège du Groupe Le Monde (75 places)



Lot A2 – Futur Siège du Groupe LE MONDE



Lot A2 – Futur Siège du Groupe LE MONDE – Plan de Masse